

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

M. le Rédacteur des *Mélanges* étant absent, les lecteurs seront privés de Bulletin ou partie éditoriale dans ce numéro.

QU'EST-CE QUE LE PAPE? QU'EST CE QUE L'ÉGLISE?

Si la double couronne de la vertu et de la persécution a, de tout temps, attiré sur le front élevé qui la porte la vénération du monde, personne n'en est plus digne à ce titre que l'illustre archevêque de Cologne, Mgr. de Droste-Wischering, le courageux confesseur de la foi, le magnanime prisonnier de Minden. L'Europe retentit encore du coup audacieux frappé contre ce digne prince de l'Église par un roi protestant et un ministre philosophe, et la Prusse est à peine remise de l'ébranlement formidable qu'avait causé l'acte de violence dont le pieux archevêque fut la victime. Aujourd'hui, dans les loisirs que lui laisse la retraite honorable à laquelle, après sa victoire, il consentit par un sentiment d'admirable mansuétude et d'abnégation chrétienne, à se résigner lui-même, le savant pontife dévoué encore sa vie et ses travaux au service de cette Église immortelle pour laquelle il a tant souffert.

Le premier fruit de ses labeurs est un ouvrage d'une haute portée, dont nous avons extrait récemment un document digne des méditations des catholiques. C'est encore ce livre : *De la Paix entre l'Église et les États*, ce livre que nous voudrions voir entre les mains de tous les hommes qui s'occupent de ces grandes questions ; c'est ce livre auquel nous empruntons quelques passages d'un haut intérêt.

Nous ne pouvons d'abord résister au plaisir de reproduire les lignes suivantes : les premières sont empruntées par le docte prélat au célèbre historien protestant Jean de Müller.

« Qu'est-ce que le Pape ? se demande cet écrivain : L'on dit : le Pape, c'est un évêque. Il l'est en effet, mais comme Marie-Thérèse était une comtesse d'Hasbourg, comme Louis XV était comte de Paris, comme le héros de Rossbach et de Leuthen était l'un des seigneurs de Zollern.

« L'on sait quel pape plaça sur le front de Charlemagne la couronne impériale, en le proclamant Auguste de l'Occident ; mais qui a fait et créé le premier des papes ? C'était un évêque, mais il était le Saint-Père, le suprême Pontife, le grand Calife de tous les royaumes, de toutes les principautés, de toutes les seigneuries de toutes les villes des pays d'Occident ; c'est lui qui, à l'aide de la crainte du Seigneur, a soumis au frein de l'autorité l'indomptable jeunesse de nos États.

« Quelquefois, suppliant de nombreuses parties du genre humain de conserver les biens que leur ont légués leurs aïeux ; d'autres fois, demandant que l'Église ne soit point séparée de son pasteur suprême (les enfants de leur père) ; essayant, au milieu du fracas des armes contemporaines, si les rois ou si Dieu seul daigne encore prêter l'oreille à ses prières ; toujours inaccessible aux craintes du présent ; armé de la toute-puissance de ses bénédictions, il est une personne sacrée aux yeux et dans le cœur de bien des millions de ses fidèles ; grand aux yeux des souverains qui honorent encore les convictions de leurs peuples ; inamovible possesseur d'une puissance devant laquelle, pendant dix-huit siècles, ont passé comme des ombres, depuis la maison des Césars jusqu'à la souche des Habsbourgs, bien des grandes nations et leurs plus illustres héros ;

« C'EST LA CE QU'EST LE PAPE ? »

Puis Mgr. l'archevêque de Cologne reprend en ces termes : « Après cet éclatant témoignage que rend un pontificat romain une plume protestante, ne puis-je à son exemple, élever la question :

« QU'EST-CE QUE L'ÉGLISE ? »

« L'on dit : Elle est une société, une société dans l'État, comme les sociétés industrielles des chemins de fer ou de la navigation à la vapeur sont des sociétés dans l'État ; sociétés éventuelles, éphémères, qui, pour arriver à l'existence, ont besoin, ainsi que leurs statuts, de la sanction du souverain, et que, par simple décret, l'autorité souveraine peut dissoudre et rendre au néant.

« L'on dit encore qu'elle est une société qui s'assemble et se réunit pour célébrer en commun le culte divin, et qui n'est plus aperçue dès que, sortie de ses temples, elle a cessé de remplir ce devoir.

« Souvent on la conduit avec des sociétés qui elles-mêmes se sont séparées de l'Église catholique, et qui, au moment de leur schisme, se sont, par nécessité, jetées aux bras des États. Il en est même qui osent la désigner comme une invention très utile, comme une institution de police très avantageuse à l'État.

« Il n'est pas une seule des sociétés religieuses séparées de l'Église dont l'inventeur ne soit aussi bien et aussi généralement connu que l'époque de cette séparation. Mais, d'autre part, l'on sait également, et d'une manière non moins précise, qui a édifié l'Église catholique. Et quel est-il ce glorieux fondateur de son impérissable Église, si ce n'est celui qui a dit :

« Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ? (Matth., XVI, 11.)

« Eh quoi ! l'Église catholique dans l'État ? Elle qui, dans l'étendue, n'a point de limites autres que celles de l'univers ; elle qui, sous le rapport du temps, n'en connaît d'autres que la durée du monde ! elle qui n'a d'autre vocation, d'autre fin que de recevoir tous les hommes, princes et sujets dans son vaste sein, d'embrasser, comme une mère tendre et fidèle, tous les peuples de la terre ! elle dont la main maternelle a reçu charge et pouvoir de confondre en une bénédiction commune, les hommes et toutes leurs institutions sociales, les plus minimes comme les plus considérables ; elle, cette Église catholique, serait une société dans l'État ! elle qui, contre la volonté des princes, et en contradiction flagrante avec leurs lois politiques, mais obéissante à la volonté de celui à qui toute-puissance a été donnée au ciel comme en terre (Matth., XXVIII, 18-20), et qui lui-même a bâti cette Église, s'est étendue par toute la terre. Cette Église unique ne serait qu'une société dans l'État ! dans les États, sans doute, dont l'origine ne remonte qu'à une époque où, depuis bien des siècles déjà, l'Église couvrait l'univers de ses fleurs et de ses fruits !

« Serait-ce dans ces États qui, étroitement circonscrits dans quelques parties de la terre, se sont séparés, quant à la religion de leurs souverains et d'une partie de leurs sujets, de l'Église universelle, abandonnant la maison de leur père, et, pour justifier cet

abandon dénaturé, prétendant que jamais ils n'avaient eu de mère ? Ou bien, cette Église universelle se fractionne-t-elle, à l'instar des confessions séparées d'elles, en divisions territoriales également circonscrites dans les limites plus ou moins étendues des États ? Ainsi cette Église, unique parce qu'elle est universelle, incorporerait aux institutions politiques que l'on appelle des États ? Le royaume des cieux sur la terre, ce royaume qui n'est pas de ce monde et qui n'a pas été institué pour lui se subordonnerait aux royaumes qui n'existent que dans le monde et pour le monde ! L'impérissable deviendrait le domaine de ce qui est périssable de sa nature ; l'immuable allierait son éternelle destinée à ce qui sous mille formes et en mille circonstances, est essentiellement soumis aux variations des temps, des événements et des caprices de l'homme ! L'Église, dépositaire et conservatrice de ce qui est éternel, se confondrait avec les États qui n'ont à conserver que ce qui appartient à la terre et au temps !

« Persécutée par le fer et le feu, et plus artificieusement attaquée par des hérésies dont les sataniques arguties trahissent l'infamie originelle ; mortellement contristé par les crimes et par les scandales de ses propres enfants ;

« Calomniée, honnie, blasphémée, opprimée, violente ; autant que possible garottée et jetée dans les fers ; pillée, spoliée de ses institutions les plus sacrées, que, pour le bien de l'humanité, avaient fondées des plus pieux ancêtres, elle rend, à l'imitation de son divin Époux, et par ses souffrances mêmes, témoignage à la vérité, dont la garde lui est confiée ; nourrice et conservatrice de la véritable science et des beaux arts ; appelée à former la jeunesse et chargée de l'éducation de l'humanité, elle est la fidèle dépositaire de la parole d'amour et de vérité. Guidant et conduisant sans cesse les hommes qui ne reposent pas sa charitable main, bénissant chacun d'eux depuis son berceau jusqu'à son tombeau, et même au delà de la tombe ; embrassant à la fois tous les membres de ses parties, triomphante, militante et souffrante, civilisant les peuples sauvages et peuplant les déserts ;

« Inaccessible à la crainte, puissante par ses bénédictions, sainte encore et sacrée aux yeux de millions d'hommes répandus dans toutes les parties du monde ; grande et glorieuse au yeux des potentats, revêtue d'une autorité tellement étendue qu'elle seule suffit à tout, parce que seule elle a sa racine dans la foi, et de laquelle par conséquent toute autre autorité est forcée d'emprunter le principe de sa stabilité ;

« Devant elle ont passé et passeront encore une multitude d'États, de nations, de conquérants et de héros. Elle est l'antique et l'impérissable cité construite sur le roc, au pied duquel viennent se briser, avec leurs orageux mugissements, les vagues furieuses de l'océan du monde, que soulèvent jusqu'en leurs immenses profondeurs les portes de l'enfer, et dont l'impure écume est dispersée comme le sable que soulève la tempête du désert ; préfigurée par l'arche de Noé, maison de Dieu, corps du Seigneur.

« C'EST LA CE QU'EST L'ÉGLISE ! »

« C'est là ce qu'est l'Église catholique romaine, la seule qu'ait édifiée Jésus-Christ. Nous pouvons le dire avec un noble orgueil. Depuis longtemps rien de plus élevé, rien de plus admirable n'a été écrit en l'honneur de la sainte Église catholique romaine. C'est le cœur d'un confesseur qui parle ; c'est la foi qui illumine son intelligence, c'est l'esprit de Dieu qui inspire ses accents.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Le *Journal de Québec* donne des extraits d'une lettre pleine d'intérêt datée du 12 avril, écrite par un de nos jeunes compatriotes maintenant à Paris ; c'est le même dont nous avons cité l'autre jour, d'après le même journal, la lettre datée de Londres.

« Depuis près d'un mois, nous sommes dans Paris, que nous savons d'un bout à l'autre ainsi que les villages qui en ornent les environs. Nous sommes sur le point de quitter cette bruyante capitale, pour aller, vous ne sauriez deviner où... A la Trappe ! ! Nous allons là passer avec ces bons Trappistes cinq ou six jours pour nous refaire des distractions sans nombre qui sont des suites nécessaires de nos courses incessantes. Placés au milieu d'un désert, au milieu de forêts qui dérobent le monastère aux regards des hommes, mes prières, je l'espère, auront une nouvelle ardeur. Avec combien plus de feu ne m'écrierai-je pas comme je le fais tous les jours : Seigneur, ah ! faites que je revoie encore le Canada et les parents généreux qu'il renferme. Quand je traverserai les déserts de l'Afrique, ah ! que votre main soit là pour me préserver de tout accident.

Ce matin, j'ai assisté dans une petite villa à 4 lieues de Paris, à une cérémonie bien auguste et qui aurait été bien imposante dans notre religieuse patrie.

Mais, grand Dieu ! en France, faut-il parler d'ordre dans ces fêtes les plus solennelles du culte. D'abord je vous dirai que ce petit village, appelé Argenteuil, possède la Robe sans couture de Notre Seigneur. Eh ! bien, il s'agissait de placer cette Robe dans un superbe reliquaire en bronze superbement travaillé. Le reliquaire est le présent d'une Dame qui a été miraculeusement guérie d'un cancer et qui a consacré 15,000 francs pour obtenir le précieux monument. J'ai vu moi-même cette Dame, elle m'a parlé, elle m'a raconté son histoire. Elle avait au sein un cancer qui avait rendu ce sein si enflé qu'on parlait d'en faire l'amputation très prochainement. La Dame, qui frémissait à cette pensée, eut recours à Dieu, le souverain mé-

écin des âmes et du corps aussi quand il juge à propos. Elle se rappelle la Robe de Notre Seigneur. Mais, dit-elle, pourquoi ne serai-je pas guérie en touchant cette tunique sacrée. Dieu ne pourrait-il pas m'accorder la même faveur qu'à cette femme, dont il est parlé dans le nouveau testament qui fut guérie en touchant seulement le bord de la Robe de notre Seigneur. Animée de cette pensée, elle fait une neuvaine, elle communie à l'église qui possède le précieux trésor; après la messe, on la fait entrer dans le chœur; la Dame passe sous la Robe de Notre Seigneur et immédiatement elle est guérie. Tout le mal disparaît et son sein est soudain rendu à l'état le plus parfait de santé. Ce miracle est constaté, il n'y a pas à le révoquer en doute. Encore un fait extraordinaire. Ce matin en arrivant dans la sacristie de l'église, quelque prêtre nous dit: "Tenez, voici M. le fils de lord Clifford d'Angleterre, qui a éprouvé une protection miraculeuse de la part de la sainte Robe." Aussitôt nous abordâmes le jeune homme de mon âge et de ma taille à peu près. Il nous répondit avec politesse et nous le félicitâmes sur le privilège insigne dont il a été l'objet. Nous l'interrogeâmes et il nous répond sur les détails de la manière suivante: "J'étais à Fribourg malade depuis long temps. J'avais l'échive du pied dans un état déplorable. La gangrène s'y était établie et les médecins m'avaient ordonné de me munir de courage, car il fallait nécessairement faire disparaître le pied pour conserver le reste du corps. Alors cette idée d'amputation fit peur aux Jésuites du collège. Avant d'user des secours des mortels, ils voulurent tenter les moyens surnaturels. On se mit en prière et tout de suite l'on dépêcha quelqu'un vers Argenteuil pour demander incessamment à M. le curé du lieu une petite parcelle de la Robe de Notre Seigneur. Dès que le courrier fut revenu, on se hâta d'appliquer la sainte parcelle sur mon pied, où le mal avait déjà fait des progrès alarmants et sans remède. A peine l'application est-elle faite, que le mal disparaît entièrement et mon pied en une minute fut comme est le vôtre à présent. Pas la moindre douleur, pas la moindre marque de pourriture, rien." Ceci est encore incontestable; le fait est encore consigné dans les procès verbaux que l'on conserve dans la cure d'Argenteuil. Quelle confiance donc ne devais-je pas avoir aujourd'hui, moi qui avais devant les yeux cette Robe miraculeuse. De plus, non seulement je l'ai vue mais mes mains l'ont touchée; j'ai moi-même appliqué dessus mon chapelet et un petit livre de prière. Cette Robe est brune et bien conservée. Cette Robe est l'ouvrage de la sainte Vierge. On dit qu'elle grandissait à mesure que Notre Seigneur croissait en âge. C'est cette même robe que Notre Seigneur avait sur le Thabor, quand tous ses vêtements devinrent blancs comme la neige; c'est cette robe enfin que le Sauveur avait au jardin des oliviers imprégnée de la sueur de sang qui couvrait son corps adorable, et qui fut ensuite trée au sort par les bourreaux, qui avait crucifié l'Homme-Dieu. La fête eût été magnifique sans le désordre abominable, scandaleux, qui y régnait. Viguez-vous dans une église et autour une quinzaine de milliers de personnes qui sont là, non pas comme à une cérémonie religieuse, mais comme au théâtre, mais comme à un marché public. Dans l'église, les femmes, les hommes, tous babillaient avec plus de bavardage que sur une place publique. C'était une vraie pitié. Il y eut deux processions. A la dernière, comme nous commençons à sortir, la pluie fit son apparition. Aussitôt on ordonna d'attendre quelques instants que la pluie cessa, ce qui en effet ne fut pas long. A peine le temps était-il réparé, on entendait crier de côtés et d'autres par de gros hurdeaux: Allons, à présent, vous pouvez sortir. Voyons, sortez donc. N'est-ce pas abominable ceci? ah! que j'aurais volontiers mis un baillon de soie dans la gueule de ces vauriens! mais quittons ce sujet, la colère me transporte. Ces braves Parisiens paieront cher leurs grosses lâtices! Nous avons visité M. Papineau. Quel aimable homme, que celui-là! Oh! sa politesse nous a enchantés. Nous avons passé plusieurs heures avec lui. Il est venu nous rendre la visite que nous lui avions faite. Il est vraiment admirable. Il doit, nous a-t-il dit, retourner bientôt dans notre Canada. Ce qu'il attend, c'est que la famille des exilés y soit au complet... Au reste, il est plein de santé et de vie.

Presque tous les jours je vais offrir mes prières pour vous tous au pied de la statue de la sainte Vierge devant laquelle vous vous rappelez que saint François de Sales fut déchiré d'une tentation de désespoir. J'ai été aussi plusieurs fois visiter une petite chapelle où la Ste. Vierge apparut à une jeune religieuse et lui dit de faire fabriquer des médailles miraculeuses que nous portons sur nous et qui ont sur un revers une représentation de la mère de Jésus telle qu'elle voulut se montrer à cette sainte novice. Chose extraordinaire, cette religieuse demeure tout devant l'hôtel où je loge, dans un couvent où il y a 300 sœurs de la charité, et personne ne connaît quelle est celle d'entre elles qui a eue le privilège de la vision. Ce qui surpasse l'extraordinaire, c'est que, par un miracle de la divine bonté, la jeune religieuse privilégiée a entièrement perdu le souvenir de la faveur qui lui a été accordée. Elle ne se rappelle plus rien sur ce fait. N'est-ce pas merveilleux, miraculeux que tout cela? Il n'y a que le confesseur de la communauté qui connaisse le secret. Dans la chapelle on voit suspendu dans le chœur du côté de l'épître, un tableau représentant Marie dans la position et la disposition où elle était lors de son apparition à la novice qui était allée s'agenouiller à la balustrade du côté de l'évangile entre le milieu de l'autel et l'extrémité du côté de l'évangile...

Nous allons partir pour l'Algérie, un capitaine de l'armée française qui en revient nous dit que c'est la plus belle promenade que l'on puisse faire, et qu'il n'y a rien à craindre pour la santé, comme se plaisent à le dire les ennemis de la culture.

Nous avons fait à Paris la connaissance d'un homme qui est pour nous du plus grand avantage. C'est M. le docteur Mackloughlin, frère du gouverneur de la Colombie et d'une religieuse des Ursulines de Québec. Ce respectable monsieur s'est offert de nous faire signer nos passe-ports par les consuls et ambassadeurs de tous les pays par lesquels nous passerons. Il doit de plus nous procurer des lettres de recommandation pour tous les consuls qui se trouveront en notre route. Il nous a invités plusieurs fois à manger à sa table. En un mot, il est tout cœur pour nous; et il ne dément pas M. son frère dont il est parlé si avantageusement dans les lettres de la Propagation de la Foi.

Ainsi vous voyez que nous avons devant les yeux la plus riante perspective... S'il ne nous arrive pas d'accident, nous sommes de protections pour chaque endroit que nous visiterons, nous avons à faire le plus beau voyage que jamais Canadien ait fait avant nous.

Je ne crois pas vous avoir parlé de l'ignorance des Européens sur le Canada. Bon Dieu! rien n'est plus triste, quand nous disons que nous sommes du Canada, ils nous font une paire d'yeux à faire peur. Quand l'ignorance est un peu passée, viennent les questions, mais de drôle de questions parfois. Ainsi un brave homme demandait si dans le Canada, on était encore mangeur d'hommes. Non, répond fièrement M. L... non, monsieur, on n'est pas mangeur d'hommes, on n'est plus que mangeur de dindes; et nous autres de nous en tenir les côtes pour ne pas rire. On nous demande, dès gens instruits d'ailleurs, s'il y a encore dans le Canada beaucoup d'esclaves; et mille choses comme cela... Nous serons à Rome dans les mois d'octobre et novembre."

ROME.

—Le *Diario di Roma* nous annonce que, le 18 juillet dernier, une famille juive composée de la mère, qui est veuve, de trois garçons et d'une fille, ont reçu le baptême des mains de S. Em. le cardinal Patrzi, vicaire-général de Sa Sainteté.

FRANCE.

Procès de M. l'abbé Souchet.—On lit dans le *Français de l'Ouest*:

"Nous n'avions pas trop présumé de l'élevation d'esprit et de l'indépendance de nos magistrats, lorsque, à propos des poursuites intentées contre M. l'abbé Souchet, nous disions: "Au reste, que la rancune et la haine redoublent d'efforts; plus elles se manifesteront dans leur indiscrète colère, plus nous nous réjouirons, car nous avons confiance dans la sagesse de nos magistrats." Nous apprenons, en effet, que par arrêté du 9 de ce mois, la Chambre des mises en accusation de la cour royale de Rennes a mis M. Souchet hors de prévention. Immédiatement le ministère public s'est pourvu en cassation.

"La prévention, il est vrai, est encore suspendue; mais l'effet moral de la décision de la Cour royale reste en entier. Nous ne craignons pas d'être démentis, en disant que cette décision est déjà sanctionnée par tous les hommes qui veulent la loi égale pour tous, qui ne craignent pas la liberté de discussion, en un mot, pour tous les amis d'une sage liberté. Mais à cette expression de l'opinion éclairée de notre pays, combien ne sommes-nous pas heureux d'ajouter le témoignage d'un des hommes les plus éminents de notre époque et de ses nombreux amis: aussi nous félicitons-nous de ce qu'il nous soit donné d'honorer nos colonnes, en le ouvrant à la lettre suivante A M. l'abbé Souchet, chanoine de St. Briec.

"Paris, ce 4 août 1844.

"Monsieur l'abbé,

Les dénonciations du *Journal des Débats* ont donc porté leur fruit. Le parquet lui a obéi avec sa docilité habituelle. Vous allez paraître devant le justicier des hommes pour rendre témoignage à la loi de Dieu et à la liberté de son Eglise. Permettez-moi de vous en féliciter. Vous étiez digne d'être le premier, au sein de la catholique Bretagne, à sentir le poids glorieux de la persécution qui commence. Je viens de retire avec soin votre *artefactement*, et j'en crains pas de le déclarer irréprochable. Je n'ai encore rencontré personne qui, ayant lu, en eût une autre opinion. Vous n'avez rien dit de plus que ce que j'ai dit moi-même à la tribune législative, aux applaudissements, j'oserais le rappeler en cette circonstance et à votre profit, aux applaudissements de la France catholique. Vous vous êtes scrupuleusement écarté du terrain des discussions politiques: vous vous êtes obstinément de la moindre attaque contre la dynastie régnante, ou contre la Constitution, ou contre les lois que la Charte n'a point abrogées. Mais vous avez osé braver les implacables rancunes des pédales et des sophistes qui corrompent depuis si longtemps l'intelligence de la France. C'est aujourd'hui en France un crime intolérable. Vous êtes parmi les premières victimes de leur vengeance: mais vous ne serez pas la dernière. Nous y passerons tous. Les destitutions, les retraites forcées, les poursuites judiciaires se chargeront d'apprendre au monde quel désordre, dans la pensée du gouvernement, la libre défense du catholicisme doit être incompatible soit avec les fonctions de l'enseignement, soit avec la jouissance de ce droit de publier et de faire imprimer nos opinions que la Charte semblait nous garantir.—Il se vend depuis un mois, à Paris, un recueil de neuf leçons faites au Collège de France par M. Quinet, au nom de l'Etat à ce qu'il nous dit, et où il cherche à démontrer que l'Eglise romaine est en guerre avec l'Etat, avec la science, avec l'histoire, avec le droit, avec la philosophie, avec les peuples, et enfin avec l'Eglise universelle. Cette Eglise romaine est, s'il faut en croire la Charte, celle de la majorité de Français; elle a, même aux yeux de la loi humaine, des droits et une autorité qui n'ont pu encore être reconquis;

Université. Et cependant personne ne poursuit cet auteur ! On fait très bien, à mon avis : l'Eglise romaine n'a heureusement nul besoin d'être protégée par les procureurs généraux de nos jours. Mais par quelle abominable partialité vient-on exiger, à coups d'amende et de prison, pour l'Université, une inviolabilité que nul ne réclame pour l'Eglise !

Il faut bien le reconnaître : les hommes qui nous gouvernent, M. Villemain qui se posait, sous la Restauration, en martyr de la liberté d'enseignement ; M. Duchâtel, qui écrivait dans le *Globe* que la meilleure loi sur l'instruction publique consisterait à dire : *l'enseignement est libre* ; M. Guizot, qui doit au principe sacré de la liberté religieuse l'honneur d'être le ministre protestant d'un pays catholique, et qui profite de son élévation pour refuser aux catholiques l'application la plus élémentaire de ce principe : tous ces détracteurs de la liberté ne peuvent nous pardonner de l'invoquer à notre tour. Tous ces hommes qui ont fait leur fortune politique dans la presse, poussent des cris de fureur en nous voyant soulever à notre tour cette arme puissante. Tous ces grands politiques qui ont peur des professeurs qu'ils salariaient, peur des Anglais, peur de tout, excepté de Dieu, croient qu'ils n'ont rien à craindre de la part des catholiques, habitués depuis si longtemps au rôle de dupes ou de victimes. Le prêtre, le jésuite, le *bedeau* comme ils disent, leur paraît être une pâture tout à fait convenable à jeter aux passions et aux préjugés de cette foule d'âmes que l'Université a dépravées. Et ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Quand ils verront toutes leurs ruses échouer (et je ne sache pas que la ruse ait jamais triomphé de l'Eglise), ils se reculeront devant aucune violence. L'outrage infligé aux pauvres Carmélites de Tulle, nous avertit assez du sort qu'ils réservent aux plus sacrés asiles de la piété catholique.

Après eux, si dès à présent nous ne résistons pas énergiquement et par tous les moyens que la loi nous accorde, ce sera pire encore. Pour voir de quel esprit leurs successeurs seront animés, il n'y a qu'à peser les menaces, les menaces et les dérisions qui signalent chaque page du rapport de M. Thiers.

Dès à présent, le peuple catholique de la Bretagne doit savoir à quoi s'en tenir, en voyant un de ses plus respectables prêtres traîné sur le banc des malfaiteurs, pour avoir revendiqué les droits de la conscience et de la famille. Vous paraîtrez sur ce banc sans honte et sans remords. Pour ma part j'espère que vous y serez condamné, et qu'après vous, bien d'autres le seront encore. Car c'est à ce prix seulement que les catholiques sortiront de cette torpeur où ils sont sans cesse tentés de retomber. La liberté vaut beaucoup et se paie cher. Il faut que nous apprenions à nos dépens à l'aimer, à la pratiquer et à la respecter chez autrui : alors seulement nous serons dignes de la conquérir et de la conserver. Alors aussi nos persécuteurs comprendront peut-être leur folie. En ce moment, ils ne savent ce qu'ils font. Tâchons donc, pendant qu'il en est temps encore, de leur montrer qu'ils creusent un abîme où tout peut péris, tout, excepté l'Eglise !

Marchez donc sans crainte, M. l'abbé, au combat où vous ont conviés d'imprudens adversaires, et portez-y la conviction d'avoir mérité la sympathie de tous les cœurs vraiment catholiques, de tous ceux qui aiment la liberté et l'Eglise, et qui aspirent à servir la bonne cause autrement que par des vœux stériles et un silence équivoque.

Veuillez agréer l'expression du profond et sincère respect avec lequel je suis votre très-humble et très-dévoilé serviteur en Notre-Seigneur.

LE COMTE DE MORTALEMBERT, *Pair de France.*

—La *Revue de Dublin*, qui occupe une place si élevée parmi les grandes revues politiques et littéraires de Londres, publie dans son dernier numéro un article fort remarquable sur la *liberté religieuse en France*, à l'occasion de la levée de boucliers contre les Ordres religieux et les Jésuites en particulier.

«La France, dit la *Revue de Dublin*, jouit d'une constitution libre ; ses fils font grand bruit de ce que la noblesse de la nature prédomine chez eux ; ils proclament partout que s'ils n'ont ni aristocratie de sang, ni aristocratie d'argent, ils possèdent en revanche l'aristocratie du génie et de la science ; ils se vantent que le pauvre provincial qui économise son petit pain et grelotte de froid durant les rigueurs de l'hiver sur les bancs de la Sorbonne, peut espérer devenir, à une époque rapprochée, si Dieu lui a donné du talent, professeur de l'Université, puis ministre de l'instruction publique et peut-être premier ministre de la Couronne ou au moins membre de la chambre des Pairs.

«La grande nation prêche la suprématie de l'intelligence, la liberté universelle de conscience, les bienfaits d'un gouvernement représentatif et des institutions civiles qui garantissent la liberté.

«Nous adressons à la France nos sincères félicitations sur ce qu'elle possède de bon. Nous admirons le génie français, la valeur française, le patriotisme français. Nous n'avons jamais aimé les sottises épiques anglaises par les défauts nationaux de nos joyeux voisins ; mais c'est précisément parce que nous les admirons, parce que nous leur sommes reconnaissants de la généreuse protection qu'ils nous ont donnée dans les temps de persécution, que nous sommes affligés de les voir profaner le reliquaire de la liberté auquel ils sont arrivés par une océan de sang. Si nous pouvions croire à des imputations générales contre l'intégrité personnelle des hommes d'Etat français ; si nous pouvions supposer que l'or des mines d'Oural a trouvé, sous forme de monnaie russe, le chemin de la poche de MM. Cousin et Villemain, nous comprendrions alors facilement qu'un émissaire russe stipulât l'expulsion d'une société chère à la science, à la civilisation, une société à laquelle la France doit l'éducation de ses enfans les plus célèbres, dont la suppression, il y a quar-

tre-vingts ans, a été, de l'aveu de tout le monde, l'œuvre d'une folle injustice et d'une intrigue coupable ; dans cette supposition seulement, il nous serait donné de comprendre que MM. Cousin et Villemain, pour gagner leur salaire, aient à leur service des phrases stéréotypées par le rôle *civilisateur* de la France, proclamant la liberté et l'égalité tout en persécutant une société qui a conquis l'immortalité pas l'un et par l'autre. Ces hommes d'Etat ont ainsi exposé la France à la pitié des peuples libres et au ridicule des esclaves et des tyrans. La constitution qu'ils lui ont faite ressemble aux monnaies de Napoléon : elle présente d'un côté la République française, le bonnet rouge et la liberté ; et de l'autre, Napoléon Empereur et le despotisme.»

Le numéro de la *Revue de Dublin* qui a précédé celui auquel nous empruntons ces lignes renfermait un article fort étendu et fort complet sur l'état religieux et social de la France, où se trouve constaté le progrès religieux qui s'est opéré au sein des masses depuis quelques années. La revue anglaise aurait pu constater dans son article de ce jour que nos hommes d'Etat, loin de favoriser ce mouvement salutaire, semblent chercher à opérer une réaction en sens contraire.

ESPAGNE.

—Mgr. de Pietro, nommé nonce apostolique auprès de la reine de Portugal, en remplacement de Mgr. de Capaccini, est arrivé à Lisbonne.

DANEMARCK.

—Le Danemarck est régi par le Code des lois de Chrétien V. Ce code parut en 1683, et encore aujourd'hui, sans quelques modifications et quelques articles, dont l'application serait aujourd'hui assez difficile, comme par exemple d'arracher la langue aux blasphémateurs, ce code, dis-je, sert de base à tous les actes du gouvernement et de la justice. Le livre 6 de ce code traite des crimes, et, en tête de tous, se trouve placé le crime capital : *Dogmes fallacieux* ; C'est bien vague ; mais le législateur entre aussitôt en matière, et tout doute devient impossible. En effet, voici ce que porte l'art. 1^{er} du 6^e livre : Quiconque aura été convaincu de papisme perdra, par le fait même, le droit d'héritier, ce droit retombant alors au plus proche parent ; mais si le papiste a hérité avant son changement de religion, il gardera l'héritage, mais ne pourra, dans aucun cas, demeurer dans le royaume.

Devenir catholique est donc un crime épouvantable qu'on ne saurait assez punir ? Et ici, qu'il me soit permis de dire en passant combien furent grandes l'injustice et l'ingratitude de Chrétien V, envers la religion catholique ! Car, qui a porté, je le demande, la lumière de la foi dans ces contrées ? Qui a civilisé ces barbares, adouci leurs mœurs ? sinon ces missionnaires qui, depuis tantôt dix-huit siècles, versent partout avec joie jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la vérité et la foi ? Qui a défriché ces terres incultes, couvert le pays de maisons ? sinon ces moines aujourd'hui tant calomniés, et qui, particulièrement en Danemarck et en Suède, possédaient tant de maisons florissantes, asiles de la vertu et de la prière ? Qui a toujours défendu le pauvre contre les exactions du riche ? Qui s'est toujours opposé à toutes les injustices des souverains ? Qui ? sinon les ministres de cette même religion qui, en dépit de toutes les haines, subsistera jusqu'à la consommation des siècles ? — Mais ce n'est pas Chrétien V, qui doit supporter seul le poids de ces reproches. — Un tyran, insatiable dans son ambition, comme aussi dans sa vengeance, Christian II, commença l'œuvre malheureuse et impie du schisme en Danemarck. Je renvoie au livre de Theiner les personnes qui voudraient connaître la manière dont ce Neron danois s'y prit pour implanter la réforme ; mais j'oublie que je ne fais pas de l'histoire, et je reviens aux lois danoises.

§ II. Quiconque aura étudié chez les Jésuites, ou aura seulement fréquenté leurs cours, ne pourra recevoir aucun emploi.

§ III. Les moines, les Jésuites ou tout catholique ne peuvent pas, sous peine de la vie, se faire voir et demeurer dans le pays. Celui qui aura reçu sciemment une telle personne, ou lui aura procuré les moyens d'exercer son culte, sera regardé comme hors la loi, c'est à dire que le gouvernement lui retire toute protection, et qu'on peut impunément le lapider.

Le § IV punit de la même manière les personnes se réunissant pour la célébration d'un culte autre que celui reconnu par l'Etat.

Ainsi donc, en Danemarck, toute personne, en se faisant catholique, est privée de ses biens, chassée de son pays, déclarée inhabile à remplir un emploi quelconque ; les missionnaires et les Jésuites livrés au bourreau ; ceux qui les auront accueillis, nourris, seront lapidés. Voilà un bel échantillon de la tolérance protestante. M. le ministre avait raison de dire que les protestans calomniaient depuis trois cents ans l'Eglise. Il aurait pu ajouter qu'ils mentaient en l'appelant intolérante. Ne croyez pas que j'exagère. Je connais plusieurs personnes qui ont préféré la pauvreté et la misère plutôt que de renoncer à la religion qu'elles venaient d'embrasser. Mais vous comprendrez facilement combien les conversions sont rendues difficiles par l'application de ces lois sanguinaires auxquelles messieurs les pasteurs ont bien soin de tenir la main. Tout dernièrement encore, un jeune peintre danois, dont je tais à dessein le nom, ayant abjuré à Rome l'hérésie de Luther, a reçu défense de revenir en Danemarck, et la pension qu'il recevait du gouvernement lui a été retirée. Heureusement pour lui qu'il ne possède pas un pouce de terrain.

Que dira-t-on, quand on apprendra en France qu'au milieu du 19^e siècle il existe un pays, assez inconnu, il est vrai, mais qui a de grandes pré-

entions à la civilisation, où l'on punit de mort le prêtre, le jésuite, qui a mis le pied sur ce sol hospitalier ? où le gouvernement, par un abus inique, descendant dans votre fort intérieur, pour scouter votre conscience, vous chasse, si, pour sauver votre âme, vous préférez la vérité au mensonge ? un pays, enfin, où celui qui, par compassion, vous ayant recueilli mourant et exténué, sera déclaré hors la loi, si cet infortuné, son frère cependant, est catholique ? On me répondra que ces lois n'existent plus. Eh bien ! si cela est vrai qu'on abolisse ce code de sang. La pire des tyrannies est celle qui, sous un faux semblant de clémence, affecte de ne pas vouloir se servir de ces mesures arbitraires, tout en les tenant suspendues sur votre tête comme l'épée de Damoclès.—Mais alors à quoi bon les longs et incertains voyages de tant de généreux athlètes qui vont toutes les années verser leur sang en Chine ou au Japon ?—Qu'ils viennent ici. Ici il y a autant de péris et de gloire à recueillir ! Qu'ils viennent, et que le sang de ces martyrs féconde de nouveau cette terre jadis si catholique. Et si vous doutez encore de l'exécution d'une loi aussi barbare, je vous dirai que le ministre de l'intérieur de ce pays disait, il y a deux ans, à un diplomate qui avait eu une conversation fort vive avec lui, par rapport à l'intolérance du gouvernement : *Rappelez-vous*, lui dit le ministre en parlant des prêtres catholiques, *que cette loi n'a point été retirée*. Cela veut dire, en bon français, que si un prêtre catholique venait ici, on le livrerait sur-le-champ au bourreau.

INDE.

—On a souvent reproché aux fonctionnaires anglais, même en plein Parlement, de favoriser dans l'Inde le culte des idoles. Les détails suivants, extraits du dernier numéro du *Journal des Missions évangéliques*, publié à Paris, prouvent que ces reproches n'ont eu jusqu'ici aucun résultat.

... On le voit, les obstacles sont bien grands ; mais des hommes qui professent le christianisme y ajoutent encore, et les païens sont retenus par ce qu'ils voient presque autant que par ce qu'ils croient. Ils ont sous les yeux la conduite d'Européens ou de descendants d'Européens qui ne valent pas mieux qu'eux, et qui semblent, par leur ignorance et leurs passions, donner un démenti permanent aux enseignements des missionnaires. Et comme si ce n'était pas assez du scandale de ces populations indifférentes et dégradées, le gouvernement anglais rend solennellement hommage à l'idolâtrie, ou du moins en favorise ouvertement le culte insensé....

Il existe dans la ville de Candy un morceau d'ivoire, ou quelque chose de semblable, que les bouddhistes assurent avoir été une dent de Bouddha. La relique est sous la garde de l'agent anglais. Une sentinelle se tient nuit et jour près de la chasse. Les employés du temple, ainsi que les prêtres, sont choisis et payés par le gouvernement anglais. C'est lui qui veille au service du temple, lui qui en fait garder les clés, lui qui désigne la personne spécialement chargée du soin de la relique, lui qui fait entourer de la force publique ce monument sacré, absolument comme le palais du gouverneur, les magasins de l'île ou tout autre bâtiment appartenant à la reine d'Angleterre.

Le 27 mars de l'année dernière, il y eut une exposition publique de la dent de Bouddha, à l'occasion des présents apportés à la relique par les pèlerins de Siam. Son Excellence le gouverneur, plusieurs dames et plusieurs messieurs se rendirent près de la chasse vers trois heures environ de l'après-midi. Le principal chef du temple demanda la clé à l'agent du Gouvernement, qui la donna, avec l'agrément du gouverneur, au premier prêtre. La clé fut remise ensuite à une autre personne, qui ouvrit la chasse, aidée de plusieurs individus. Tout se faisait avec autant de solennité et de cérémonie que possible. Un prêtre ôta le premier couvercle, un autre prêtre le second, un autre le troisième ; le quatrième, le cinquième, le sixième furent enlevés par d'autres personnes ; enfin, dans le septième étau parut la relique, attachée à des fleurs d'or. Elle fut placée sur un plateau d'or par un haut personnage, puis portée à l'entrée du temple par deux prêtres de première classe ; là elle fut respectueusement déposée sur une table. Debout sur le seuil du temple, l'agent anglais fit inviter les prêtres de Siam à venir présenter leur respect à la dent de Bouddha, et il avertit la foule que la force publique serait au besoin employée pour maintenir l'ordre. Le silence ayant été commandé au peuple, les pèlerins s'approchèrent avec respect de la relique, et ils lui offrirent leurs dons et leurs vœux. Le lieu était si étroit que le gouverneur et sa suite ne purent y rester plus longtemps ; en voyant la dent, le gouverneur assura qu'elle n'avait jamais pu être dans une machine humaine, et que ce n'était qu'un morceau d'ivoire travaillé de manière à ressembler à une dent.

Prenez garde, dit-il en riant à l'agent, prenez garde qu'elle ne vous échappe et ne s'en aille au ciel. Les prêtres de Siam restèrent plus d'une demi-heure devant la relique, et ils en firent un modèle en cire : les prêtres indigènes demandèrent que la multitude avide pût aussi voir la dent sacrée de Bouddha. Les prêtres avaient leurs motifs pour cela. La dent fut placée en vue du peuple. Transportée de joie et d'admiration, la foule poussa des cris d'allégresse, et offrit des présents en argent que les prêtres auraient laissé longtemps se renouveler, si vers cinq heures et demie l'agent anglais, fatigué et ennuyé de la cérémonie n'avait ordonné que la relique fût replacée dans la chasse et remise à sa place dans le temple. L'ordre accompli, il prit les clés et se retira.

Cette adoration de la dent de Bouddha, sous les yeux et avec le concours de l'autorité anglaise, le roi des Birmanes et le roi de Siam l'apprendront et s'en réjouiront. Le roi des Birmanes continuera à persécuter les chrétiens,

et le roi de Siam à les mépriser. Qui les blâmera de soutenir la religion de Bouddha, quand un gouvernement chrétien la soutient aussi ? " Dans cette partie de l'île que nous habitons, disait un prêtre à un missionnaire, peu de temps après l'événement, le culte de Bouddha est négligé ; mais à Candy, il reçoit les hommages des premiers magistrats anglais." Les prêtres et les chefs indigènes disaient aussi quelque temps auparavant : " Votre connaissance des coutumes du pays et des rites de notre religion nous a permis de les maintenir sans aucune difficulté et sans la moindre peine ;" et, parlant de l'agent actuel, ils disaient encore : " Nous avons eu un heureux augure des bonnes choses que nous devons attendre ; cet augure, c'est le privilège, qui nous a été accordé peu de temps après l'arrivée de M. Buller (nom de l'agent), de voir notre sainte relique ; ce qui nous est un gage d'heureux événements, et nous fait penser que votre administration sera féconde en bons fruits."

AMÉRIQUE.

—C'est avec douleur que nous annonçons à nos confrères et à nos fidèles, que le Révd. M. J. Paquin, vicaire-général de Mgr. Olin, évêque *in partibus* du Texas, est décédé à Falveston le 13 d'août, après neuf jours de maladie. Le seul confrère qui était avec lui, est tombé malade en même temps que lui ; il était mieux le 14, mais pas encore hors de danger.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Les exilés.—M. Fabre vient de recevoir une seconde lettre de Londres, venant de la personne qui a bien voulu s'intéresser à la délivrance de nos compatriotes exilés. Cette nouvelle correspondance contient des détails plus consolants que la première. Il n'y a pas eu d'exception dans le pardon qui a été accordé, tous les Canadiens qui sont à Sidney ont été graciés. C'est par une erreur de l'un des sous-secrétaires du bureau colonial que les noms de Bazile Roi et de F. Prévost ont été exclus de la liste de ceux qui ont obtenu la permission de revenir dans le pays. Nous le répétons avec plaisir, tous les Canadiens ont été graciés, et ils ont dû laisser déjà depuis longtemps les lieux de leur exil. Nous pensons que ceux qui ont reçu leur pardon dans le mois de décembre, au nombre de cinq, ont dû partir de Sidney vers la fin de juin, on peut donc les attendre ici à la fin de décembre ou au commencement de janvier. Les autres n'ont pu partir qu'environ 3 mois après.

Le correspondant de Londres ajoute que d'après de nouvelles informations qu'il s'est procurées, les exilés ont pu trouver des passages de Sidney en Angleterre pour la somme de 17 à £18, et la traversée de cette dernière place pour se rendre ici ne coûtera que 3 à £4.

Minerve.

Ouagan.—Nous avons été visité tout à coup, samedi dernier vers 4½ heures du soir, par une tempête des plus violentes. Le vent soufflait avec une telle impétuosité, qu'en un instant toute la ville fut ensevelie sous un nuage de poussière si compacte, qu'il était impossible de distinguer les passants et même les maisons à une distance de trois pards. Plusieurs pans de maisons en construction furent renversés, une quantité d'arbres furent déracinés, et le nombre de chassés et de vitres qui ont été brisés est immense. Le vent soufflait du nord-ouest et le *Prince Albert* qui se rendait à la Prairie et qui était déjà passé les trois roches, fut obligé de rétrograder, et telle était la force du vent que ce steamboat fut couvert de poussière, quoiqu'il fut alors à plus d'une lieue de distance de la ville. Les amares de plusieurs vaisseaux qui étaient accostés aux quais furent brisées, les équipages furent obligés de jeter toutes leurs ancre à l'eau pour empêcher les bâtiments d'aller se briser sur les récifs. Le petit steamer traversier, le *Fire Fly*, qui était au milieu du fleuve lorsque la tempête éclata, fut forcé de mettre l'ancre à l'eau, de tourner sa proue vers le vent et de tenir sa machine en mouvement, autrement il eût été infailliblement jeté sur les battures.

Nous avons maintenant à déplorer la mort de quatre personnes, qui ont perdu la vie à la suite du coup de vent. Ce sont M. Cook, maître d'écriture à l'école des hautes branches de cette ville, M. Wilkinson, et deux frères du nom de Dean, récemment arrivés d'Angleterre. Ces messieurs venaient de partir en chaloupe pour une partie de chasse à Sorel, lorsqu'ils furent surpris par le vent dans la baie de Longueuil. La petite embarcation qui était à la voile chavira avec tant de précipitation, que le tout disparut en un instant aux regards de deux hommes qui se trouvaient près de là en canot. Il leur fut donc impossible de porter secours à ces quatre infortunés qui ne reparurent plus. Le grappin en tombant à l'eau, retint la chaloupe au même endroit où elle avait chaviré, et quoiqu'il n'y eût que 4 à 5 pieds d'eau, il a encore été impossible de retrouver les corps des quatre nuyés, malgré toutes les recherches qui ont été faites depuis le lendemain de l'accident.

Idem.

Incendie.—Mardi soir, sur les huit heures, on aperçut de cette ville une lueur effrayante dans l'île vis-à-vis Boucherville. On apprit bientôt qu'une maison et plusieurs autres bâties étaient la proie de l'élément destructeur. Le *David Ames* fut dépêché avec les pompes *Hero* et *Alliance* vers les onze heures, pour porter secours ; le temps était calme et on parvint bientôt à maîtriser le feu. Nous ignorons comment cet incendie fut allumé ainsi que le montant des pertes.

ANGLETERRE.

Demande de priée de corps contre le roi des Français.—M. B. Chen-Hilton, ancien colonel des volontaires de la Charte, après avoir eu plus d'un débât avec les tribunaux de Paris, s'est retiré à Londres.

Il s'est présenté aujourd'hui à l'audience de police de Mansion-House (PHÉ et-de-Ville), présidée par l'alderman Pirie, et s'est mis à lire un plaidoyer dont voici la substance :

« Je suis bien connu du gouvernement français et des ambassadeurs de France à Londres ; c'est moi qui, en 1830, ai levé à mes dépens et payé de ma poche les 2 régimens des volontaires de la Charte. J'ai contribué plus que qui que ce soit à la chute de Charles X et à l'avènement au trône de Louis-Philippe. Cependant, ce prince méconnaît la dette d'honneur de 6,000 liv. st. qu'il a contractée envers moi, et ne veut pas m'en rembourser un centime.

L'alderman Pirie.—En deux mots, que demandez-vous ?

M. Bichen-Hilton.—Le roi des Français ne doit pas tarder à arriver à Londres. Je demande au lord-maire, ou à l'honorable alderman qui le représente, l'autorisation de faire arrêter Sa Majesté Louis-Philippe (on rit) comme débiteur envers moi d'une somme principale de cent-cinquante mille francs.

L'alderman Pirie.—Le roi des Français ne doit pas venir ici avant un mois ; vous aurez tout le temps nécessaire pour vous mettre en règle, car ce n'est pas au corps municipal de Londres, mais aux tribunaux que vous devez vous adresser.

M. Bichen-Hilton dit en se retirant : « Eh bien ! je porterai ma réclamation devant les tribunaux. »

FRANCE.

Voici les rapports de M. le prince de Joinville et du maréchal Bugeaud sur le bombardement de Mogador et la bataille de l'Isly. On verra par ses rapports, que nous publions en entier, que nos armées de terre et de mer ont tenu, dans ces deux brillantes affaires, tout ce que la France attendait d'elles. Nous étions ; en pareil cas c'est la meilleure manière de louer.

Rapport de S. A. R. Mgr. le prince de Joinville à M. le ministre de la marine et des colonies.

Bateau à vapeur le Pluton, le 10 août 1844.

Monsieur le ministre,

N'ayant pas eu le temps, par le dernier courrier, de vous rendre un compte détaillé de l'état de nos affaires, ainsi que de nos opérations devant Tanger, je profite d'un premier moment de loisir pour m'acquitter de ce devoir.

Je vous ai informé que le 2 août, jour fixé pour la réponse à l'ultimatum de notre consul-général, rien ne nous était parvenu.

J'attendais alors, pour commencer les actes hostiles, des nouvelles de M. Hay.

Le 4, une lettre de Sidi-Bousselam, pacha de Larache, nous fut envoyée, plus mesurée, plus conciliante que les précédentes ; elle renouvellait cependant l'insolente demande de la punition du maréchal. La lettre Sidi-Bousselam ne disait pas un mot de la dislocation du corps de troupes réuni auprès d'Ouchda. Quant à Abd-el-Kader, Sidi-Bousselam assurait qu'il n'était plus sur le territoire marocain et que des ordres étaient donnés pour l'empêcher d'y rentrer.

Pourtant, à la même époque, on disait au maréchal qu'Abd-el-Kader avait été interné et qu'il se trouvait à deux journées en arrière du camp marocain. Ces correspondances n'avaient donc qu'un but, celui de nous amuser.

Inquiet et gêné de ne rien savoir de M. Hay, j'avais envoyé à Rabat un bateau à vapeur (le Véloce), avec mission de s'enquérir de lui et de rapporter de ses nouvelles. Le Véloce revint le 5 à Tanger, m'apportant la nouvelle que M. Hay était en sûreté à Mogador.

Enfin, le 5 au soir, l'Etna, venant d'Oran, m'a apporté votre dépêche du 27 juillet, m'ordonnant de commencer les hostilités, si la réponse à l'ultimatum n'était pas satisfaisante. Il nous a apporté aussi des nouvelles du maréchal prouvant la fausseté des assertions marocaines au sujet d'Abd-el-Kader.

Il n'y avait plus d'hésitations possibles ; on nous abusait avec des notes trompeuses pendant qu'on préparait activement la guerre ; nous n'avions plus qu'à recourir à la voie des armes.

Le 6 au matin, j'ai attaqué les batteries de Tangor.

Mes instructions me prescrivaient de détruire les fortifications extérieures, mais de respecter la ville.

En faisant un débarquement, j'aurais pu facilement atteindre ce but ; mais j'ai préféré agir avec le canon et mettre les batteries hors de service, en respectant le quartier des consuls, où à peine cinq ou six boulets sont allés s'égarer. Ce résultat, nous l'avons atteint avec une perte de 3 morts et 16 blessés ; les navires ont reçu quelques avaries légères.

L'ennemi accuse une perte de 150 hommes et 400 blessés ; mais on ne peut savoir au juste le chiffre des morts, puisque, le 8, on était encore occupé à retirer des cadavres de dessous les décombres.

Pendant l'affaire, M. Hay est arrivé de Rabat, où il s'était arrêté pour voir l'Empereur ; je l'ai reçu le lendemain.

Il m'a dit qu'il avait trouvé l'Empereur très abattu ; la nouvelle du retrait des consuls lui était parvenue. M. Hay m'a remercié de la sollicitude que nous avions montrée à son égard.

Maintenant, je vais à Mogador, à l'autre bout de l'empire. Mogador est la fortune particulière de l'Empereur ; outre les revenus publics, la ville est sa propriété ; il en loue les maisons, les terrains.

C'est, en un mot, une des sources les plus claires de son revenu. Toucher cette ville-là, la ruiner, ou occuper l'île qui forme le port, jusqu'à ce que

nous ayons obtenu satisfaction, c'est faire à Mulay-Abderrahman et à tout le sud de son empire un mal sensible.

Je me bornerai pour le moment à ces deux opérations ; à savoir, prouver à l'Empereur qu'il est délaissé par tout le monde dans sa cause (l'affaire de Tanger l'a prouvé), et que nous avons les moyens de lui faire du mal matériel (c'est ce que nous allons chercher à prouver à Mogador.)

En outre, notre apparition sur les côtes ramènera beaucoup de monde de la frontière à la défense de leurs foyers ; et dégagera d'autant le maréchal.

Nous pourrions alors avertir l'Empereur que, malgré ce qui s'est passé, nous voulons encore la paix ; que ce que nous avons fait à Tanger et à Mogador lui prouve qu'il ne faut pas jouer avec nous.

S'il veut la paix, qu'il se hâte de nous accorder ce que nous demandons, et que les actes suivent les paroles. Sinon, s'il n'est pas content, si l'on continue sur la frontière à accueillir et encourager nos ennemis, alors qu'il s'attende à tout de notre part.

Bâtiment à vapeur le Platon.—Mogador, 17 août.

Je suis arrivé devant Mogador le 11. Le temps était très mauvais, et pendant plusieurs jours nous sommes restés mouillés devant la ville sans pouvoir même communiquer entre nous. Malgré des touées de 200 brasses de chaîne, nos ancres cassaient comme du verre.

Enfin le 15, le temps s'étant embelli, j'en ai profité pour attaquer la ville. Les vaisseaux le Jemmapes et le Triton sont allés s'embarquer devant les batteries de l'ouest, avec ordre de les battre et de prendre à revers les batteries de la marine. Le Suffren et la Belle-Poule sont venus prendre poste dans la passe du nord. Il était une heure de l'après-midi lorsque notre mouvement a commencé.

Aussitôt que les Arabes ont vu les vaisseaux se diriger vers la ville, ils ont commencé le feu de toutes les batteries. Nous avons attendu, pour répondre, que chacun eût pris son poste. A quatre heures et demie, le feu a commencé à se relâcher ; les bricks le Cassard, le Votage et l'Argus sont alors entrés dans le port, et se sont embossés près des batteries de l'île, avec lesquelles ils ont engagé une lutte assez animée.

Enfin, à cinq heures et demie, les bateaux à vapeur portant 500 hommes de débarquement ont donné dans la passe, sont venus prendre poste dans les créneaux de la ligne des brigs, et le débarquement sur l'île s'est immédiatement effectué.

L'île a été défendue avec le courage du désespoir par 320 hommes Maures et Kabyles qui en faisaient la garnison. Un grand nombre a été tué, 140 entre eux, renfermés dans une mosquée, ont fini par se rendre.

Nos pertes dans cette journée s'élevaient à 14 tués et 64 blessés.

L'île prise, il ne nous restait plus qu'à détruire les batteries de la ville qui regardent la rade. Notre canon les avait déjà bien endommagées ; il fallait les mettre complètement hors de service.

Hier donc, sous les feux croisés de trois bateaux à vapeur et de deux bricks, 500 hommes ont débarqué ; ils n'ont point rencontré de résistance. Nous avons encloué et jeté à la mer les canons, nous en avons emporté quelques-uns ; les magasins à poudre ont été noyés ; enfin, nous avons emmené ou défoncé toutes les barques qui se trouvaient dans le port.

Je crois que nous aurions pu, à ce moment, pénétrer sans danger dans l'intérieur de la ville ; mais ce n'aurait été qu'une promenade sans but et sans autre résultat qu'un inutile pillage. Je m'en suis donc abstenu, et j'ai ramené les troupes sur l'île et les équipages à bord de leurs navires.

Je m'occupe d'installer sur l'île, une garnison de 500 hommes.

L'occupation de l'île sans le blocus du port, serait une mesure incomplète.

Je me conforme donc à vos ordres, en fermant le port de Mogador.

La ville est, au moment où je vous écris, en feu, pillée et dévastée par les Kabyles de l'intérieur, qui, après avoir chassé la garnison impériale, en ont pris possession.

Nous venons de recueillir le consul anglais, sa famille et quelques Européens.

Je ne veux point terminer sans vous dire combien j'ai à me louer de tous ceux que j'ai eus sous mes ordres dans la campagne que nous venons de faire.

Tout le monde a servi avec un zèle qui ne se puise que dans l'amour ardent du pays, de son honneur et de ses intérêts, et dans un dévouement absolu au service du Roi.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de mon respect,

FR. D'ORLÉANS.

P. S. Au milieu d'occupations qui m'accablent, le temps me manque pour vous envoyer un rapport détaillé. Le capitaine Bouet, qui vous remettra cette lettre, vous donnera tous les renseignements désirables.

Je l'ai chargé de rapporter les étendards qui flottaient sur la ville et sur les batteries de l'île.

FR. D'ORLÉANS.

Extrait d'une lettre particulière écrite devant Mogador, le 17 août.

Réjoisissez-vous du succès brillant et complet qui vient de couronner les efforts de notre jeune et brave armée.

Le pavillon de France flotte sur l'île de Mogador ; il a flotté sur les batteries principales qui défendaient Souerah du côté de la mer. Ces batteries sont culbutées, les canons encloués, renversés de leurs affûts ou répandus sur la plage.

La Providence nous a protégés contre des dangers plus graves que ceux du combat. Ces dangers sont ceux de la mer, qui s'élève en grosses lames

et déferle avec furie sur cette côte inhospitalière. Les fatigues et les courus ne nous ont pas manqués pendant les journées des 11, 12, 13 et 14.

L'attaque de l'île nous a coûté beaucoup de braves gens. On voyait le prince, marchant sans armes, à la tête des colonnes d'attaque, et les tués et blessés tombant à ses côtés. Cette bravoure brillante, ce dévouement généreux, inspirèrent un juste sentiment d'orgueil à tous ses compagnons d'armes, etc., etc.

Rapport de M. le Maréchal Bugeaud.

Bivouac, près de Coudiat-Abderrahman, le 17 août 1844.

Monsieur le Maréchal.—Le fils de l'empereur Muley-Abderrahman n'avait pas répondu à la lettre que je lui avais écrite, après l'espèce de sommation qu'il me faisait d'évacuer Lalla-Magrenia si nous voulions la paix. Son armée se renforçait chaque jour par de nouveaux contingents, et l'orgueil s'accroissait avec les forces.

On parlait ouvertement dans le camp marocain de prendre Tlemcen, Oran, Mascara, et même Alger. C'était une véritable croisade pour rétablir les sultans de l'islamisme. On croyait qu'il nous était impossible de résister à une aussi grande réunion de cavaliers des plus renommés dans l'empire de Maroc, et l'on n'attendait pour nous attaquer que l'arrivée des contingents d'infanterie des Beni-Senassem, qui devaient nous assaillir par les montagnes au pied desquelles se trouve Lalla-Magrenia, pendant qu'une immense cavalerie nous envelopperait du côté de la plaine.

Les neuf jours d'incertitude qui venaient de s'écouler avaient déjà jeté derrière moi du trouble dans les esprits ; les partis ennemis avaient déjà attaqué deux fois nos convois de Djemâa-Ghazaouat, et la bonne volonté des tribus qui les font était bien près de s'éteindre. Deux reconnaissances étaient venues jusqu'à une portée de fusil de Lalla-Magrenia, et avaient attaqué nos avant-postes.

Un plus long doute sur notre force et sur notre volonté de combattre les adversaires que nous avions en face, pouvait provoquer derrière nous des révoltes, qui, indépendamment des autres embarras, auraient suspendu les approvisionnements des corps d'armée de l'Ouest. J'aurais préféré, par ces chaleurs excessives, recevoir la bataille que d'aller attaquer un ennemi qui était à six lieues de moi ; mais les dangers d'une plus longue attente me décidèrent à prendre l'initiative.

Le général Budeau m'ayant rallié, le 12, avec trois bataillons et six escadrons, je me portai en avant, le 13, à trois heures après-midi, en simulant un grand fourrage, afin de ne pas laisser comprendre à l'ennemi que c'était réellement un mouvement offensif. A la tombée de la nuit, les fourrages revinrent sur les colonnes, et nous campâmes dans l'ordre de marche, en silence et sans feu. A deux heures du matin, je me remis en mouvement.

Je passai une première fois d'Isly, au point du jour, sans rencontrer l'ennemi. Arrivé à huit heures du matin sur les hauteurs de Djisfel-Akhdar nous aperçûmes tous les camps marocains encore en place, s'étendant sur les collines de la rive droite. Toute la cavalerie qui les composait s'était portée en avant pour nous attaquer au second passage de la rivière. Au milieu d'une grosse masse qui se trouvait sur la partie la plus élevée, nous distinguâmes parfaitement le groupe du fils de l'empereur, ses drapeaux et son parasol, signe du commandement.

Ce fut le point que je donnai au bataillon de direction, de mon ordre échelonné. Arrivés là, nous devions conserver à droite et nous porter sur les camps, en tenant le sommet des collines avec la face gauche de mon carré de carrés. Tous les chefs des diverses parties de mon ordre de combat étaient près de moi ; je leur donnai rapidement mes instructions, et après cinq ou six minutes de halte nous descendîmes sur les grès, au simple pas accéléré et au son des instruments.

Des nombreux cavaliers défendaient le passage ; ils furent repoussés par mes tirailleurs d'infanterie, avec quelques pertes des deux côtés, et j'atteignis bientôt le plateau immédiatement inférieur à la butte la plus élevée, où se trouvait le fils de l'empereur. J'y dirigeai le feu de mes quatre pièces de campagne, et à l'instant le plus grand trouble s'y manifesta.

Dans ce moment, des masses énormes de cavalerie sortirent des deux côtés de derrière les collines et assaillirent à la fois mes deux flancs et ma queue. J'eus besoin de toute la solidité de mon infanterie ; pas un homme ne se montra faible. Nos tirailleurs, qui n'étaient qu'à cinquante pas des carrés, attendirent de pied ferme ces multitudes, sans faire un pas en arrière ; ils avaient ordre de se coucher par terre si la charge arrivait jusqu'à eux, afin de ne pas gêner le feu des carrés. Sur la ligne des angles morts des bataillons, l'artillerie vomissait la mitraille.

Les masses ennemis furent arrêtées et se mirent à tourbillonner. J'accélérai leur retraite et j'augmentai leur désordre en retournant sur elles mes quatre pièces de campagne qui marchaient en tête du système. Dès que je vis que les efforts de l'ennemi sur mes flancs étaient brisés, je continuai ma marche en avant. La grande butte fut enlevée, et la conversion sur les camps s'opéra.

La cavalerie de l'ennemi se trouvant divisée par ses propres mouvements, et par sa marche qui la coupait en deux, je crus le moment venu de faire sortir la mienne sur le point central, qui, selon moi, était le camp que je supposais défendu par l'infanterie et l'artillerie. Je donnai l'ordre au colonel Tartas d'échelonner ses dix-neuf escadrons par la gauche, de manière à ce que son dernier échelon fût appuyé à la rive droite de l'Isly.

Le colonel Yusuf commandait le premier échelon, qui se composait

de six escadrons de spahis, soutenu en arrière par trois escadrons du 4^e chasseurs.

Ayant sabré bon nombre de cavaliers, le colonel Yusuf aborda cet immense camp, après avoir reçu plusieurs décharges de l'artillerie ; il le trouva rempli de cavaliers et de fantassins qui disputèrent le terrain pied à pied. La réserve de trois escadrons du 4^e chasseurs arriva ; une nouvelle impulsion fut donnée, l'artillerie fut prise et le camp fut enlevé.

Il était couvert de cadavres d'hommes et de chevaux. Toute l'artillerie, toutes les provisions de guerre et de bouche ; les tentes du fils de l'empereur, les tentes de tous les chefs ; les boutiques de nombreux marchands qui accompagnaient l'armée, tout, en un mot, resta en notre pouvoir. Mais ce bel épisode de la campagne nous avait coûté cher : 4 officiers de spahis et une quinzaine de spahis et de chasseurs y avaient perdu la vie ; plusieurs autres étaient blessés.

Pendant ce temps, le colonel Morris, qui commandait les 2^e et 3^e échelons, voyant une grosse masse de cavalerie qui se précipitait de nouveau sur mon aile droite, passa l'Isly pour briser cette charge en attaquant l'ennemi par son flanc droit. L'attaque contre notre infanterie échoua comme les autres ; mais alors le colonel Morris eut à soutenir le combat le plus inégal.

Ne pouvant se retirer sans s'exposer à une défaite, il résolut de combattre énergiquement jusqu'à ce qu'il lui arrivât du secours. Cette lutte dura plus d'une demi-heure ; ses six escadrons furent successivement engagés et à plusieurs reprises ; nos chasseurs firent des prodiges de valeur ; trois cents cavaliers, Berghères ou Abids-Bekhari, tombèrent sous leurs coups.

Enfin le général Budeau, commandant l'aile droite, ayant vu l'immense danger que courait le 2^e échelon, détacha le bataillon de zouaves, un bataillon du 15^e léger et le 9^e bataillon de chasseurs d'Orléans pour attaquer l'ennemi du côté des montagnes ; ce mouvement détermina sa retraite. Le colonel Morris reprit alors l'offensive sur lui et exécuta plusieurs charges heureuses dans la gorge par où il se retirait ; cet épisode est un des plus vigoureux de la journée : 550 chasseurs du 2^e combattirent 2,000 cavaliers ennemis. Chaque chasseur rapporta un trophée de cet engagement, celui-ci un drapeau, celui-là un cheval, celui-là une armure, tel ou tel un harnachement.

L'infanterie n'avait pas tardé à suivre au camp les premiers échelons de cavalerie ; l'ennemi s'était rallié en grosse masse sur la rive gauche de l'Isly et semblait se disposer à reprendre le camp ; l'infanterie et l'artillerie le traversèrent rapidement, l'artillerie se mit en batterie sur la rive droite et lança de la mitraille sur cette vaste confusion de cavaliers se réunissant de tous les côtés ; l'infanterie passa alors la rivière sous la protection de l'artillerie ; les spahis débouchèrent et sont alors suivis de près par les trois escadrons du 2^e et le quatrième échelon, composé de deux escadrons du 1^{er} régiment de chasseurs, et de 2 escadrons du 2^e régiment de husards, aux ordres de M. le colonel Gagnon.

Les spahis, se voyant bien soutenus par la cavalerie et l'infanterie, recommencèrent l'attaque ; l'ennemi fut vigoureusement poussé pendant une lieue ; sa déroute devint complète ; il se retira, partie par la route de Thaza, partie par les vallées qui conduisent aux montagnes des Beni-Senassem.

Il était alors midi, la chaleur était grande, les troupes de toutes armes étaient très-fatiguées, il n'y avait plus de bagages ni d'artillerie à prendre, puisque tout était pris. Je fis cesser la poursuite et je ramenai toutes les troupes dans le camp du suban.

Le colonel Yusuf m'avait fait réserver la tente du fils de l'empereur ; on y avait réuni les drapeaux pris sur l'ennemi, au nombre de 18, les 11 pièces d'artillerie, le parasol de commandement du fils de l'empereur et une foule d'autres trophées de la journée.

Les Marocains ont laissé sur le champ de bataille au moins 800 morts, presque tous de cavalerie ; l'infanterie, qui était peu nombreuse, nous échappa en très-grande partie à la faveur des ravins. Cette armée a perdu en outre tout son matériel ; elle a dû avoir de 1,500 à 2,000 blessés.

Notre perte a été de 4 officiers tués, 10 autres blessés ; de 25 sous-officiers ou soldats tués, et de 86 blessés.

La bataille d'Isly est, dans l'opinion de toute l'armée, la consécration de notre conquête de l'Algérie ; elle ne peut manquer aussi d'accélérer de beaucoup la conclusion de nos différends avec l'empire de Maroc.

Je ne saurais trop louer la conduite de tous pour les armes dans cette action, qui a rouvé une fois de plus la puissance de l'organisation et de la tactique sur les masses qui n'ont que l'avantage du nombre. Sur toutes les faces du grand losange, formé de carrés par bataillon, l'infanterie a montré un sang-froid imperturbable, les bataillons des quatre angles ont été tour-à-tour assaillis par 3 ou 4,000 chevaux à la fois, et rien n'a été ébranlé un seul instant ; l'artillerie sortait en avant des carrés pour lancer la mitraille de plus près ; la cavalerie, quand le moment a été venu, est sortie avec une impétuosité irrésistible, et a renversé tout ce qui se trouvait devant elle.

D'après tous les rapports des prisonniers et des Arabes qui avaient vu les camps de l'ennemi, on ne peut évaluer les cavaliers à moins de 25,000 ; ils se sont montrés très-audacieux ; mais la confusion rendait leurs efforts impuissants ; les plus braves venaient se faire tuer à bout portant. Il ne leur manquait pour bien faire que la force d'ensemble et une infanterie bien constituée pour appuyer leur mouvement.

Avec un gouvernement comme le leur, il faudrait plusieurs siècles pour leur donner ces conditions de succès dans les batailles.

Le maréchal Bugeaud.

LES BRIGANDS DE COLLEGE.

Pour le touriste, l'Angleterre est un pays souvent agréable et toujours singulier. Nulle part le culte du progrès n'est aussi sincère ni aussi ardent; mais nulle part aussi, pas même en Allemagne, cette patrie classique de la tradition, on n'aime à conserver avec autant de respect les coutumes du temps passé, nulle part l'usage n'exerce aussi despotiquement son empire. L'amour des formes gothiques y est poussé jusqu'à l'idolâtrie, et rien n'est plus bizarre que les formules qui accompagnent encore les actes solennels du pouvoir législatif et de l'administration. Mais c'est surtout dans les corporations et les universités que l'ardeur fanatique pour toutes les excentricités qui peuvent se couvrir du grand mot, c'est l'usage, s'est conservée avec le plus dévot entêtement.

Je parcourais, il y a quelques années, l'une des contrées les plus pittoresques de toute la Grande-Bretagne, le Buckinghamshire. Parti le matin de Windsor, je me rendais, par le chemin le plus long, mais le plus agréable, à la petite ville d'Eton. Je ne, léger d'argent et de soucis, je suivais pédestrement un étroit sentier, sous l'ombrage d'un bois épais que les rayons d'un soleil de midi traversaient à peine. Bien qu'alors, comme aujourd'hui du reste, la poésie ne fût pas mon fort... ou mon faible; j'allais, séduit par les merveilles naturelles du lieu, me lancer dans le pathos de quelque idylle bien pastorale. J'évoquais déjà l'ombre de Tityre et Galathée, lorsque trois réalités en chair et os, figures patibulaires, s'élançèrent sinistrement au devant de moi, du fond d'un massif de cornouillers dont les feuilles frissonnantes étaient bien moins agitées que tout mon être à cet aspect effroyable.

Les fameux brigands du drame de Schiller, avec leurs visages maigris et l'arsenal terrible qui pendait à leurs ceintures, n'étaient rien en comparaison de ces trois bandits, dont les yeux brillaient d'une joie sauvage, étincelaient sous de larges chapeaux, comme des regards d'hyène enragée.

Adieu, mou insouciance, ma gaieté de cœur et mes rêveries virgiliennes: j'étais plus mort que vif en me sentant entraîner vers le sommet d'une colline dominant ce bois de malheur; après une course de quelques minutes, je fus présenté au chef de la troupe, jeune misérable de dix-neuf ans, qui donnait déjà les plus brillantes espérances. Tant de scélératesse dans un âge si tendre me pénétra d'horreur; j'eusse volontiers manifesté mon indignation, si un peu de peur ne m'avait retenu, en pensant que ces mains, propres tout au plus à tenir une grammaire, se jouaient déjà avec des poignards!!!

Le Cartouche imberbe tenait un drapeau rouge qu'il agita trois fois; mes gardes alors se rapprochèrent de moi... Je fermai les yeux. Le fatal moment venait de sonner... je m'évanouis.

Quand je revins à moi, je me trouvais couché dans une odorante prairie, à quelque distance de la ville où mon dîner m'attendait. Je me frottai les yeux, je crus avoir fait un rêve; cependant ma poche était vide des seize schellings qu'elle contenait avant cette malencontreuse tournée; un pistolet, un poignard abandonnés sans doute dans une retraite précipitée à l'approche des *Policemen* se trouvaient à mes pieds. Je saisis à la hâte ces pièces de conviction que je déposai immédiatement sur le bureau d'un coroner en même temps que ma plainte.

Ce magistrat m'écouta jusqu'au bout sans m'interrompre; ses lèvres avaient un certain rire narquois qui augmentait encore l'exaltation de mes sentimens; et par suite, l'exagération de mon récit.

— Où avez vous été raçonné de la sorte? me demanda-t-il enfin.

— Dans les bois qui avoisinent la ville d'Eton.

Le magistrat regarda ses employés, et tous partirent d'un éclat de rire homérique.

— Je ne comprends pas, m'écriai-je tout furieux, qu'au sein d'une nation civilisée, le récit de tels brigandages excite à ce point la gaieté d'un magistrat. Vos rires, Monsieur, sont plus qu'une inconvenance; ils sembleraient prouver que vous tolérez ces crimes et que vous ne les ignorez pas...

— Certes, Monsieur, nous sommes au fait de tout cela, me répondit enfin le coroner, mais nous n'y pouvons rien: ces brigands qui ont attenté à votre liberté et à votre bourse, sont les jeunes nobles du collège d'Eton. Ils usent d'un privilège que l'on essaierait vainement d'ancêtre; tous les ans ils ont coutume de détourner les voyageurs qu'ils rencontrent dans la juridiction du collège. Le produit de leur conquête forcée sert à payer le diplôme de celui de leurs camarades qui, à la fin de ses études, doit subir un dernier concours, auquel est attaché le grade de *senior*. A tous nos efforts pour abolir la levée de cette singulière contribution, ils ont opposé ce mot dont ils connaissent la puissance dans leur pays, l'usage!

— Mais, Monsieur, ces tentatives d'assassinat!

— Plaisanterie!
— Et ce pistolet?...
— N'est qu'en bois; quant aux poignards, ils sont sans lames.
C'était vrai.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PRACH LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Éché.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Timothée, ou chez M. L. HAINAULT, N. P.

MANUEL DU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.— Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru inutile de démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
New-York. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques, et Chapes: Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glades, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être imprimé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et selon nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboirs et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,
Marchand commissionnaire, No. 82, Beaver Street, New-York.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LA MOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des Ecoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme INSTITUTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Évangéliste, et ceux qui ont des RÉCLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Évangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

11 Septembre, 1844.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19^{me} Juillet 1844.

AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerre Américaine, dans "L'Infanterie Légère des Frontières, et Les Voyageurs Canadiens."

Ces deux Corps dans la version Française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20^{me} Février dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au *Scrip*, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants, sont avertis qu'ils peuvent réclamer le *Scrip*, en remplissant les formalités et conditions mentionnées en la dite annonce du 20^{me} Février dernier.

PROVINCE DU CANADA.



C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE DU ROYAUME-UNI de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous qui ce présent verront, ou qui y sont concernés, — SALUT :

EU que le vingt-quatrième jour de Juin, dans l'Année de Notre Seigneur mil-huit-cent-vingt-neuf, il aurait plu à Son Excellence Sir JAMES KEMPT, alors Lieutenant Général et Commandant des Forces dans notre Province du Bas-Canada, et administrateur de notre dite Province, déclarer que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats Unis d'Amérique, seraient reçues jusqu'au premier jour d'Août, mil-huit-cent-trente-un, et pas au-delà ; et ordonner qu'un avis public à cet effet fut inséré dans "la Gazette Officielle de Québec," pour l'information de toutes personnes y concernées. Et vu qu'il nous a été représenté que par suite d'une erreur et méprise qui se seraient glissées dans tous les avis publics insérés dans la dite "Gazette Officielle de Québec," par et en vertu de l'ordre en Conseil sus-mentionné, l'époque durant laquelle les demandes d'individus ayant droit à un octroi de terres pour leurs services militaires comme susdit seraient reçues, aurait été limitée au premier jour d'Août, mil-huit-cent-trente ; par suite de ce que les individus sus-mentionnés seraient privés de l'occasion de former leurs demandes comme susdit. Et vu qu'une Requête nous aurait été présentée, signée de certains individus, y exposant avoir droit à des terres pour services par eux rendus comme susdit, et se plaignant que le temps limité spécifié dans le dit avis, ne leur aurait pas permis de transmettre leurs demandes à cet effet. Et ne voulant, Nous, permettre qu'une erreur et méprise de la nature de celle sus-mentionnée, dût détruire le véritable objet que le dit Ordre en Conseil avait en vue, et étant toujours désireux que les services rendus par Nos Sujets Loyaux Canadiens, fussent récompensés, avons, et de lavis et du consentement de notre Conseil Exécutif, de et pour, notre Province du Canada, jugé à propos d'émettre cette Proclamation, à l'effet de déclarer et faire connaître, comme nous déclarons et faisons connaître, par ces présentes, que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, seront semblablement reçues durant l'année qui commencera le premier jour de Mars maintenant prochain, et qui expirera le premier jour de Mars, mil-huit-cent-quarante-cinq, que si elles eussent été transmises durant l'époque spécifiées dans l'Ordre en Conseil ci-haut mentionné ; ce dont tous nos Aimés Sujets, et tous autres y concernés, devront prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province Témoin Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, ce vingtième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quarante-quatre, et de Notre Règne la septième.

C. T. M.

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

K. Mon, le 20^e Février 1844.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les Individus qui, aux termes de la Proclamation émanée ce jour, ont droit à la récompense des Miliciens, sont ceux seulement qui ont servi dans le Bas-Canada, durant la dernière guerre Américaine dans les corps ci-après mentionnés, et qui n'ont encore reçu ni terres ni *Scrip* pour leurs dits services, à savoir : —

Les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, (ou Chasseurs Canadiens) et sixième Bataillons de Milice d'Elite et incorporés.

1. l'Etat Major de Milice, en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

Les Voyageurs du Commissariat.

Les Dragons Légers Provinciaux.

Les Dragons Canadiens.

Le Corps des Guides.

L'Artillerie de Milice.

Les Conducteurs d'Artillerie de Milice.

Auxquels Corps peuvent être ajoutés, ceux des Officiers et Miliciens, sans égard aux Corps dans lesquels ils ont servi, qui peuvent avoir été blessés ou faits prisonniers, et les représentants de ceux qui peuvent avoir été tués dans quelque combat avec l'ennemi.

Lorsque le devoir a été rempli par un substitut, tel substitut seul devra recevoir la récompense.

Lorsque le Milicien est mort, et qu'il n'a pas fait de testament, les personnes ci-après mentionnées seront reconnues pour ses représentants, et seront satisfaites en conséquence, dans l'ordre qui suit :

1e.—La Veuve.

2e.—Les Enfants.

3e.—Le Père et la Mère, ou le survivant.

4e.—Et enfin les Frères et Sœurs par parts égales.

Ces représentants devront produire un certificat régulier de sépulture ou autre preuve suffisante du décès du milicien, établir leur droit à réclamer comme tels, et à quelle des quatre catégories sus-mentionnées il appartiennent.

Toutes réclamations devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra produire, ou transmettre son congé, ou un certificat de service, accompagné d'un affidavit portant que tel congé ou certificat est le sien propre, qu'il a servi tel qu'il y est mentionné, et qu'il n'a encore jamais, directement ou indirectement, soit par lui-même ou par autrui, obtenu de récompense de milice ou de l'armée, soit en terre ou en *Scrip*.

Lorsque le congé ou certificat de service ne pourra être produit, le réclamant devra faire connaître,

Le Bataillon ou Corps dans lequel il a servi,

Le nom et le grade de la personne qui commandait sa Compagnie, et déclarer,

S'il a servi sous son présent nom, ou sinon sous quel autre,

Quel espace de temps, et en quel qualité il a servi,

S'il a été régulièrement congédié, quand et où.

Les déclarations de faits qui précèdent, et toutes autres relatives aux réclamations des miliciens, devront être faites sous serment, et par devant quelques personnes autorisées à administrer tel serment.

Les listes de réclamations seront publiées à mesure qu'elles seront reçues, et les personnes qui auront droit à la récompense seront satisfaites en *Scrip*, tel que prescrit par l'Acte des terres, et conformément, à l'échelle suivante :

A un Lieutenant Colonel, un *Scrip* au montant de £240, en commutation de 1200 acres de terres à 4s l'acre.

A un Major, un do. do. £200, pour do. de 1000 do. à do.

A un Capitaine, Chirurgien ou Paie maître, un do. do. £160, pour do. de 800 do. à do.

A un Subalterne, Assistant Chirurgien, Adjudant, ou Quartier Maître, un do. do. £100, pour do. de 500 do. à do.

A un Sergent Major, ou Sergent Quartier Maître, un do. de £60, pour do. de 300 do. à do.

A un Sergent, un do. de £40, pour do. de 100 do. à do.

A un Corporal ou Simple milicien, un do. de £20, pour do. de 100 do. à do.

Les *Scrips* émis pour les fins ci-dessus seront reçus par le gouvernement en paiement de ventes anciennes ou nouvelles de terres de la couronne, tel que pourvu par l'Acte des terres sus mentionné.

Toute personne demandant à recevoir un *Scrip* comme procureur d'un milicien, ou de ses représentants, devra produire une procuration en forme légale à cet effet.

Tous congés ou autres papiers produits ou transmis par ou de la part de quelque personnes, dont les réclamations seront rejetées, ne seront rendus aux personnes intéressées, (sur leur demande) que lorsque l'investigation de toutes les réclamations sera terminée.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, P^{TR}E.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, P^{TR}E.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.